

**MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2020  
Date d'affichage : 17 juin 2020

Le vingt-trois juin deux mil vingt, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Etaient présents : M. ABRIAL Jacques, Mme CHAZOT Christine, M. COURTHIAL Denis, M. COURTIAL Baptistin, Mme DALICIEUX Christiane, M. DUCHAMP Damien, M. GOUDARD Gilbert, M. MAURE Jérôme et Mme PERRISSOUD Nadia formant la majorité des membres.

Etaient absents mais représentés : M. DUCHENE Julien représenté par M. GOUDARD Gilbert. M. DUMAS Francis représenté par M. ABRIAL Jacques. M. FAREVELON Joël représenté par M. COURTHIAL Denis. Mme LARGEAU Marinette représentée par Mme CHAZOT Christine. Mme MACHON Bernadette représentée par Mme DALICIEUX Christiane. Mme RETAILLEAU Amélie représentée par M. MAURE Jérôme.

M. MAURE Jérôme a été élu secrétaire de la séance.

**OBJET : Compte administratif 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le conseiller municipal délégué aux finances donne lecture au Conseil Municipal, pour examen, du compte administratif 2019 du BUDGET PRINCIPAL qui présente les résultats suivants :

***Section de fonctionnement***

Dépenses :	518 418.54 euros
Recettes :	613 746.34 euros
Excédent de fonctionnement	95 327.80 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	95 328.02 euros

***Section d'investissement***

Dépenses :	220 814.54 euros
Recettes :	131 015.04 euros
Déficit d'investissement	89 799.50 euros
Soit un excédent d'investissement cumulé de	309 633.42 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le résultat du Compte administratif 2019 du BUDGET PRINCIPAL.**

**OBJET : Compte de Gestion 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Trésorier Principal de Romans, receveur de la collectivité, a fait parvenir le compte de gestion 2019 du budget principal.

Les comptes et les résultats sont en tous points conformes au compte administratif du Maire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la conformité du compte de gestion 2019 du Trésorier pour le **BUDGET PRINCIPAL**

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir rappelé les résultats du compte administratif 2019, Monsieur le conseiller municipal délégué aux finances propose d'affecter le résultat de fonctionnement (95 328.00 euros) comme suit :

95 328,00 euros au compte 1068 - excédent de fonctionnement affecté (recette d'investissement).

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

**-DONNE son accord sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 telle que proposée ci-dessus.**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le conseiller municipal délégué aux finances présente le projet de Budget Primitif du **BUDGET PRINCIPAL 2020**.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

**Section de fonctionnement**

Dépenses :	597 814.00 euros
Recettes :	597 814.00 euros

**Section d'investissement**

Dépenses :	582 871.00 euros
Recettes :	273 238.00 euros
Excédent d'investissement reporté	309 633.00 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du **BUDGET PRINCIPAL**.

**OBJET : Compte administratif 2019 - BUDGET MULTISERVICE**

Monsieur le conseiller municipal délégué aux finances donne lecture au Conseil Municipal, pour examen, du compte administratif 2019 du **BUDGET MULTISERVICE** qui présente les résultats suivants :

**Section d'exploitation**

Dépenses :	16 872.24 euros
Recettes :	18 240.00 euros
Excédent de fonctionnement 2019	1 367.76 euros
Excédent antérieur reporté	12 671.40 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	14 039.16 euros

**Section d'investissement**

Dépenses :	15 842.13 euros
Recettes :	15 340.00 euros
Déficit d'investissement 2019	502.13 euros
Déficit antérieur reporté	12 735.91 euros
Soit un déficit d'investissement cumulé de	13 238.04 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le résultat du Compte administratif 2019 du BUDGET MULTISERVICE.

**OBJET : Compte de Gestion 2019 - BUDGET MULTISERVICE**

Madame le Trésorier Principal de Romans, receveur de la collectivité, a fait parvenir le compte de gestion 2019 du budget multiservice.

Les comptes et les résultats sont en tous points conformes au compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** la conformité du compte de gestion 2019 du Trésorier pour le BUDGET MULTISERVICE.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET MULTISERVICE**

Monsieur le conseiller municipal délégué aux finances présente le projet de Budget Primitif du BUDGET MULTISERVICE 2020.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

**Section d'exploitation**

Dépenses :	25 238.00 euros
Excédent d'exploitation reporté	14 039.00 euros
Recettes :	11 199.00 euros

**Section d'investissement**

Dépenses :	10 505.00 euros
Déficit d'investissement reporté	13 238.00 euros
Recettes :	23 743.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du BUDGET MULTISERVICE.

**OBJET : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME  
RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU FORFAIT  
APPROBATION DU PROJET  
DOSSIER N°263790022AER**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la SARL NELLY PROMOTION, située 1160 rue du Tram, à partir du poste GRANGES VILLAGE NORD.

**Dépenses prévisionnelle HT**

**14 243.53 €**

Dont frais de gestion : 678.26 €

**Plan de financement prévisionnel :**  
**Financements mobilisés par le SDED**  
**Participation communale**

**10 575.37 €**  
**3 668.16 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

1. Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
2. Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
3. En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
4. Décide de financer la part communale.
5. S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.
6. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**OBJET : TARIF DES TICKETS DE CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le tarif des tickets de cantine pour l'année scolaire 2020/2021. Le tarif actuel est de 4.00 €/ticket.

M. le Maire souligne que le prix du repas facturé par Plein sud Restauration va passer de 3.34 € H.T. (3.52 € T.T.C.) à 3.39 € H.T. (3.58 T.T.C.) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, soit une augmentation de 1.50 %.  
Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du repas à 4.00 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**- fixe le tarif du ticket de cantine pour l'année scolaire 2020/2021 à 4,00 €.**

**OBJET : AMENDES DE POLICE CANTONALES 2020**

Monsieur le Maire précise que les amendes de police visent à soutenir les collectivités dans leurs investissements sur le domaine public garantissant la sécurité des usagers en matière de circulation routière et de transports en commun.

Les travaux de marquage et l'achat de panneaux de signalisation prévus par la commune peuvent bénéficier de ce type de subvention, aussi, un devis a été établi par l'entreprise TP Réalisations pour un montant de 4 388.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter les amendes de police cantonales 2020 pour un montant de travaux et de matériel s'élevant à 4 388.00 € H.T.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-SOLLICITE l'octroi des amendes de police cantonales pour l'année 2020 au titre des travaux mentionnés ci-dessus pour un montant total de 4 388.00 € H.T.**